

RECOMMANDATION/SOMMAIRE EXÉCUTIF

SUITE DE LA RUBRIQUE INTITULÉE :

« Subvention, financement et certification »

Imputation 2

Financement :

La présente recommandation sera financée par le règlement d'emprunt R-162 qui a été dûment autorisé par l'ensemble des instances.

Subvention :

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Une demande de subvention finale rétroactive sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.